

**COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016**

Conseillers présents : ALBARET Dominique, FAISY Gérard, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, JANICOT Arnaud, PLAS Emilie, FAUCHÉ Cécile, MAINAUD Bernard, PEYRAMAURE Claire  
Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, PETIT Yann  
Claire Peyramaure est nommée secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- Taux d'imposition 2016
- Subventions aux associations
- Budget primitif 2016.
- Location parcelle A233
- Vente bois par appel d'offres/ ONF
- Cession d'un délaissé par le Département au Pont de Lantourne
- Questions diverses

**Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 16 février : PV approuvé

**Taux d'imposition 2016**

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux d'imposition tel qu'il était.

En ce qui concerne l'entrée de la commune à Tulle agglo le passage devrait être indolore fiscalement, si nous arrivons à opérer une fusion de communauté et si la préfecture nous le permet.

**2016/09**

**Présents : 9                      Votants : 9                      Pour : 9                      contre : 0                      abstentions : 0**

**Taux d'imposition 2016**

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux d'imposition de chacune des taxes directes locales pour l'année 2016, soit:

Taux de TAXE D'HABITATION	11.79%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	14.80%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	95.64%
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	30.34%

**2016/10**

**Présents : 9                      Votants : 9                      Pour : 9                      contre : 0                      abstentions : 0**

**Subventions aux associations**

Monsieur le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 6574 du budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 2475€ :

Amicale laïque de st Pardoux	200	Truite de la Grave	50
Subvention exceptionnelle Amicale	250	BDP	50
ANACR du Plateau des Etangs	50	Coopérative scolaire St Pardoux	1000
Ass départementale des donneurs de sang	50	Bouton d'Or	50
Rando doustre	50	Société de chasse de st Pardoux	200
Comice agricole canton de la Roche	125	Restos du cœur	100
Pupilles sapeurs pompiers	50	Marcillac Sport Nature	100
VTT Club du Doustre	50	Basket club Marcillac	50
Solidarité paysans	50		

**Subventions aux associations : 2500 € au total**

## Budget primitif 2016, en préambule, Monsieur le Maire :

- **fait un point à propos du coût de l'éclairage public** : nous pouvons faire des économies sur ce poste, il faudra faire un tour de tous les éclairages, recenser et/ou régler les problèmes d'horloge et envisager un renouvellement des éclairages par l'installation de lampes à led, tranche par tranche afin que ce ne soit pas trop onéreux.
- **Précise**, au vu de l'endettement communal particulièrement élevé, que la **Municipalité fera en sorte de ne pas prendre d'autres emprunts**.
- **Indique** que l'école représente **40 000€** du budget de notre commune : subvention à la caisse des écoles, salaire, dans ce budget la cantine représente 23 000 € (sur lesquels il faut déduire une participation des familles de 5500€), le péricé éducatif (Animation sports et nature Marcillac et salaire de l'animatrice) 5000€ dont **20%** seulement sont pris en charge par l'état.  
**A propos de l'école, notre RPI ne semble pas menacé dans son fonctionnement actuel dans les 3 prochaines années (si les effectifs ne tombent pas brutalement), c'est une bonne nouvelle.**

2016/11

Présents :9

Votants : 9

Pour : 9

contre : 0

abstentions : 0

### Budget primitif 2015

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 272 067€

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 164 476€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2016 de la commune

## Location parcelle A233

**Monsieur le Maire** informe le conseil que locataire actuel de la parcelle A233 a souhaité résilier son bail du fait de la cession de son activité. Il présente au conseil les demandes des trois agriculteur qui souhaitent louer cette parcelle.

### Le conseil municipal décide :

- d'attendre que JL Desforges ait signé la résiliation de son bail.
- de geler le terrain pour l'instant afin que les différents projets émis sur la dite parcelle prennent sens.

**Vente de bois par appel d'offres/ ONF** : il s'agit d'un triage, d'une 1<sup>ère</sup> éclaircie de 650m<sup>3</sup> sur 11ha aux Caraboussets (au prix minimum de 7,50 €/m<sup>3</sup>) .

**L'ONF est garant de la remise en état des chemins détériorés.**

2016/12

Présents :9

Votants : 9

Pour : 9

contre : 0

abstentions : 0

### Vente bois par appel d'offres/ ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1/ confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2016 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées)

NOM DE LA FORÊT	N° de parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe
Forêt communale	6-7-8	11.50	1ère éclaircie	VENTE

2/précise leur destination dans le tableau ci-dessus ;

vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres

3/ autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération

## Cession d'un délaissé par le Département au Pont de Lantourne

2016/13

Présents :9

Votants : 9

Pour : 9

contre : 0

abstentions : 0

### Cession d'un délaissé par le Département au Pont de Lantourne

Monsieur le maire fait part au conseil du courrier du conseil départemental du 24 mars 2016 demandant à la commune si elle souhaite incorporer dans sa voirie communale un délaissé de l'ancienne voie du Transcorrèzien au Pont de Lantourne. Dans le cas contraire, le conseil départemental procédera au déclassement et à l'aliénation de ce délaissé au profit d'un particulier.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas incorporer cette portion de route dans la voirie communale.

### Questions diverses

- Gérard Faisy informe d'une réunion de la Fédération de l'électrification vendredi 8 avril

- **Fleurissement de Saint Pardoux** : un projet inter générationnel va être proposé à tous les habitants pour une collaboration de partage de plants (cf courrier et affiches à venir)

- Claire Peyramaure expose les **problèmes de livraison en viande de la cantine**, il est envisagé de faire des commandes globales et cohérentes sur 15 jours en tentant une commande conjointe des 3 cantines (Saint Martial, Clergoux et Saint Pardoux ) si cela peut aider le boucher.

La séance est levée à 23h10